

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS DE QUARTIERS

Les nouvelles Conseillères et les nouveaux Conseillers de quartiers tirés au sort seront installés début décembre au sein des Conseils de quartiers

Le 14 novembre, un tirage au sort sous le contrôle d'un huissier de justice, dans le respect de la parité et de la charte votée en Conseil municipal, a déterminé les candidates et candidats retenus pour intégrer les collèges d'habitants et les collèges d'acteurs locaux de chaque Conseil de quartiers. Près de 400 candidatures citoyennes ont été enregistrées pour ce deuxième mandat. Comme le prévoit la charte, Monsieur le Maire a désigné deux membres du collège acteurs locaux par Conseil de quartiers. Leur composition renouvelée, les Conseils de quartiers seront installés dans les prochains jours.

En complément des autres dispositifs de participation existants (concertations de projets, budget participatif), l'objectif est d'inscrire dans la durée une citoyenneté active et de permettre une participation accrue des habitants et des acteurs locaux à la vie publique locale.

Dans le cadre des champs d'action définis dans la charte (information et participation des habitants à la vie et aux transformations du quartier, renforcement du lien social, des solidarités et des conditions du vivre-ensemble, enjeux de la transition écologique et énergétique à l'échelle du quartier, valorisation de l'identité des quartiers, production d'une connaissance sur le quartier), ils se saisiront de sujets pour définir leur feuille de route et contribuer à la vie de leurs quartiers et de la ville pour un mandat d'une durée de 2 ans.

La composition du collège des élus, qui prévoit 4 sièges dans le respect de la parité, a été finalisée par délibération en date du 14 octobre 2021, avec la désignation des représentants du Conseil municipal. La composition des collèges des acteurs locaux (6 représentants d'associations et 2 professionnels) et des collèges habitants a été arrêtée lors du tirage au sort du mardi 14 novembre 2023, en présence d'un huissier de justice.

Pour les collèges des acteurs locaux, le tirage a visé à pouvoir les sièges restant (2 sièges étant réservés pour la désignation de Monsieur le Maire), dans le respect de la parité, en fonction des typologies de candidatures liées à la composition ou à l'organisation des structures (mixte, homme uniquement ou femme uniquement).

Les nouveaux membres seront convoqués pour les réunions d'installation des Conseils de quartiers prévues aux dates suivantes :

- « **Les rives droites de l'Adour** » : jeudi 30 novembre

- « **Entre Nive et Adour** » : lundi 4 décembre
- « **À l'ouest de la Nive** » : lundi 11 décembre
- « **Sur les hauteurs de Bayonne** » : mercredi 13 décembre

Ces réunions d'installation permettront de présenter les membres, de désigner le Bureau et d'exposer les champs d'action et le calendrier.

Composition des Conseils de quartiers

Collèges Élus :

Conseil de quartiers « Sur les hauteurs de Bayonne »

- Cyrille Laiguillon, Adjoint de quartier,
- Joseba Erremundeguy, conseiller municipal en charge de la relation avec les Conseils de quartiers,
- Jennifer Mothes, conseillère membre de la majorité,
- Cathy Liousse, conseillère membre de l'opposition.

Conseil de quartiers « Les rives droites de l'Adour »

- Christian Millet-Barbé, Adjoint de quartier,
- Joseba Erremundeguy, conseiller municipal en charge de la relation avec les Conseils de quartiers,
- Marie-Anne Delobel, conseillère membre de la majorité,
- Juliette Brocard, conseillère membre de l'opposition.

Conseil de quartiers « Entre Nive et Adour »

- Françoise Brau-Boirie, Adjointe de quartier,
- Joseba Erremundeguy, conseiller municipal en charge de la relation avec les Conseils de quartiers,
- Philippe Daubisse, conseiller membre de la majorité,
- Sophie Herrera-Landa, conseillère membre de l'opposition.

Conseil de quartiers « À l'ouest de la Nive »

- Sophie Castel, Adjointe de quartier,
- Joseba Erremundeguy, conseiller municipal en charge de la relation avec les Conseils de quartiers,
- Loïc Corrége, adjoint au maire délégué aux déplacements, à la ville cyclable et au stationnement,
- Florence Dupreuilh, conseillère membre de l'opposition.

Deux membres des collèges des acteurs locaux sont désignés par Monsieur le Maire, conformément à la charte adoptée en Conseil municipal.

Collège des acteurs locaux et des habitants : voir les listes en annexes, suite au tirage au sort réalisé ce jour sous contrôle d'un huissier de justice.